

SARL A PIAZZA

Au capital de 1 000 euros

Siège social : lieu-dit Casamacce

Route de Saint Pancrace

20250 Corté

SIREN 511 793 382

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU

30 SEPTEMBRE 2025

Le 10 septembre 2025 à 11 heures les associés de la SARL A PIAZZA, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur CASANOVA Stéphane en qualité de Président de l'assemblée.

Sont présents :

Madame CASANOVA Florence représentant15 parts,

Madame CASANOVA Emma représentant15 parts,

Monsieur CASANOVA Stéphane représentant40 parts,

Madame CASANOVA Carla représentant15 parts,

Monsieur CASANOVA Barthélémy représentant15 parts.

Soit la totalité du capital social.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Le président rappelle l'ordre du jour :

Extension de l'objet social,

Modification des statuts,

Pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, décide d'étendre l'objet de la société de la société à l'achat, l'exploitation et la location d'une licence de débit de boissons de 4eme catégorie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Par conséquence l'assemblée générale décide de modifier de la manière suivante l'article 2 des statuts.

ARTICLE 2

La société a pour objet :

La restauration traditionnelle, l'achat, l'exploitation et la location d'une licence de débit de boissons de 4eme catégorie.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoir au porteur pour effectuer toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

LES ASSOCIES

